

## DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes,

VILLE DE VANNES

Finances

Vu le décret n°012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

FINANCES

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Régie de recettes CLIC & VANNES - régie  
n°259

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R1617-1 à R. 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision du Maire en date du 3 Février 2020 portant création d'une régie de recettes dénommée « Clic & Vannes » pour le cyber-centre municipal de la Ville,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 1er Août 2022,

**Compétence n° : 7**

### DECIDE

**Article 1 :**

La régie de recettes CLIC & VANNES est clôturée à compter du 1<sup>er</sup> Aout 2022.

Pour Avis conforme,

Le Chef des services comptables de Vannes Municipales,

Pour le Chef des Services Comptables  
L'inspecteur des Finances Publiques

Gilles FORTIER

VANNES, le 1<sup>er</sup> Août 2022

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur Général des Services

Emmanuel GROS

La présente décision municipale  
a été affichée en Mairie le